Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Lyon
Ain | Loire | Rhône

Notaires de France

QUEL EST L'INTÉRÊT DE FAIRE UN CONTRAT DE MARIAGE POUR UN CHEF D'ENTREPRISE ?

Il est souvent crucial de garder le contrôle total sur votre société. Un contrat de mariage peut prévoir des clauses qui limitent l'impact d'un éventuel divorce sur la gestion ou la propriété de l'entreprise. Faire un contrat de mariage lorsque l'on est chef d'entreprise peut offrir plusieurs avantages importants.

En tant que chef d'entreprise, votre patrimoine peut inclure des biens professionnels (locaux, matériel, fonds de commerce) ainsi que des biens personnels (maison, épargne, etc.).

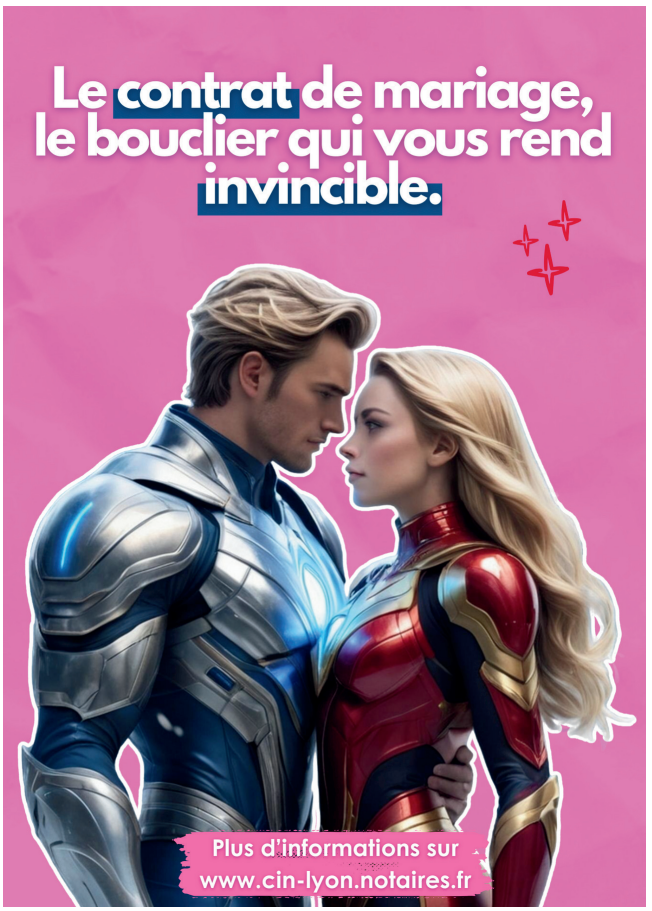
Sans contrat de mariage, le régime par défaut en France est la communauté réduite aux acquêts, ce qui signifie que tous les biens acquis pendant le mariage sont partagés en cas de divorce ou de décès.

Un contrat de mariage permet de définir un régime spécifique, comme la séparation de biens, qui protège votre patrimoine professionnel en le séparant de celui de votre conjoint.

Cela évite que votre entreprise soit impactée en cas de séparation ou de difficultés financières du couple.

De plus, votre contrat de mariage peut préciser la gestion des biens professionnels et personnels, et prévoir des clauses spécifiques adaptées à votre situation.

Cela peut également faciliter la transmission de votre entreprise à vos héritiers, tout en assurant une certaine sécurité financière pour votre famille.



En résumé, faire un contrat de mariage en tant que chef d'entreprise est une démarche proactive pour protéger votre activité, votre patrimoine et assurer une gestion claire de votre situation patrimoniale.

N'hésitez pas à consulter votre notaire pour adapter au mieux ce contrat à votre situation personnelle et professionnelle.

Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Lyon
Ain | Loire | Rhône

Notaires de France

45 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon
04 72 43 01 14
accueil@cin-lyon.notaires.f

www.cin-lyon.notaires.fr